

Convention d'acquisition des droits de représentation

Spectacle du 1^{er} décembre 2026

Entre les soussignés :

L'Organisateur CCAS Sarcelles Lieu: Salle André Malraux- 29, rue Taillepied - 95200 Sarcelles

La Compagnie - l'association INK ART'CORPS danse Compagnie - chorégraphe Ira Kodiche Représenté par : Laïla Kodiche, présidente Association INK Siège : 78 avenue de Gournay - 94800 Villejuif SIRET : 93134719900016 Code APE : 9001Z Numéro de licence : 2-015013

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet la cession des droits de représentation du spectacle intitulé « **Échelle** » présenté le **1^{er} décembre 2026** à 14h30 Salle André Malraux- 29, rue Taillepied - 95200 Sarcelles.

Article 2 – Droits cédés La Compagnie /Association INK, autorise l'Organisateur à représenter le spectacle précité dans le cadre de la représentation prévue le 1^{er} décembre 2026. Cette autorisation est accordée pour une représentation unique, sauf accord écrit contraire entre les parties.

Article 3 – Conditions financières En contrepartie des droits de représentation, l'Organisateur versera au Titulaire des droits la somme de :

Quatre mille euros - 4000€ TTC

Les modalités de règlement sont les suivantes : • règlement par virement bancaire banque crédit mutuel à compter de la réception de la facture. (RIB)

Article 4 – Obligations des parties L'Organisateur, s'engage à assurer les conditions techniques et matérielles nécessaires au bon déroulement de la représentation. **La Compagnie/l'association INK**, garantit être titulaire des droits nécessaires à l'exploitation du spectacle.

Article 5 – Annulation

En cas d'annulation par l'une des parties pour un motif autre qu'un cas de force majeure, les parties se rapprocheront afin de déterminer les éventuelles indemnités applicables.

Article 6 – Litiges Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention relèvera de la compétence des juridictions françaises.

Fait à Villejuif, le 28/06/26.

Signatures des parties précédées de la mention « Bon pour accord »

L'Organisateur : CCAS de Sarcelles

La Compagnie - L'association INK